

CCMSA 2024-02

INDICATEURS DES DONNEES D'ACTIVITES EN SANTE-SECURITE AU TRAVAIL

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Indicateurs des données d'activités SST** » dont la finalité est la production d'indicateurs des données préalablement anonymisées relatives à la Santé Sécurité au Travail et ce, afin de pouvoir établir les rapports d'activités à transmettre à la Direction Générale du Travail. Ce traitement sera également réutilisé à des fins de pilotage de l'activité Santé Sécurité au Travail par les services SST des MSA.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification
- Le NIR
- Vie personnelle
- Vie professionnelle
- Données de santé (aucune donnée ne concerne la pathologie d'un assuré)
- Données de connexion

Les données préalablement anonymisées sont issues de la base Santé-Sécurité au travail de la MSA (@toutprev). Ce dernier traitement a fait l'objet d'une information précisant que les données identifiantes sont conservées durant la vie professionnelle de l'individu, augmentée de 20 ans.

L'accès aux données est réservé :

- aux agents de la Maîtrise d'Ouvrage Stratégique informatique SST et de la Direction de la Santé Sécurité au Travail en charge respectivement du suivi de la mise en place du projet de restitution des données statistiques et en charge de la communication des enquêtes à la Direction Générale du Travail, individuellement habilités par le Directeur Santé Sécurité au Travail et,
- aux responsables administratifs et médecins chefs des Caisses de MSA pour établir leur propre questionnaire DGT.

Les données agrégées seront transmises à la Direction Général du Travail et peuvent être adressées aux Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE et DIECCTE) ainsi qu'au Bureau Santé Sécurité au Travail (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire).

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Les droits d'accès, de rectification et de limitation s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse Mutualité Sociale Agricole de rattachement ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07.](#)